

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 septembre 2026

SG/EF
2026-118

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 22 - Représentés : 5 - Absents : 5

Membres du conseil municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
Mme Stéphanie FRESNAIS, Maire	X		
M. Daniel HARACHE	X		
Mme Eléonore DE LA GRANDIERE	X		
M. Emmanuel MILLARD	X		
Mme Fabienne RUBIN	X		
M. Olivier LE LAY	X		
Mme Françoise HALLEY	X		
M. Raphaël SIEMDAJ	X		
Mme Véronique LIMOUSIN	X		
M. Laurent HAEGELI	X		
Mme Pascale COUTENTIN	X		
M. Laurent DUMAS	X		
Mme Laurence PONSEEL	X		
M. Wilfrid DUBOIS		X	Mme Stéphanie FRESNAIS
Mme Sophie ROUSSE LACORDAIRE	X		
M. Stéphane SABATHIER		X	Mr Raphaël SIEMDAJ
Mme Jocelyne LETONNELIER	X		
M. Pascal SIMON	X		
Mme Sonia DIEUSY	X		
M. Philippe PERRINE	X		
Mme Laurence CRENN		X	Mme Fabienne RUBIN
M. Maxime AGUILLE		X	Mme Brigitte POULETTY LEFEBVRE
Mme Brigitte POULETTY	X		
M. Théo GANTZ	X		
Mme Sylvie ROBERT-STOCK	X		
M. Nicolas SAUVAGE		X	Mme Odile LESAGE FRANCES
Mme Odile LESAGE	X		

Le Conseil Municipal désigne Véronique LIMOUSIN comme Secrétaire de séance.

.....

**AUTORISATION DE LANCER LA PROCÉDURE DE PASSATION ET DE SIGNER LE MARCHÉ
DE TRAVAUX DE CLOS ET COUVERT
DE L'HOTEL DE VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER
SUITE A PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES DEVENUES NECESSAIRES**

La commune de Trouville-sur-Mer a attribué en date du 11 juin 2025 un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de de clos et couvert de l'Hôtel de Ville. Il a ainsi été retenu le cabinet DUBERNET ARCHITECTES en tant que maître d'œuvre pour cette opération.

Les travaux envisagés ont pour objet de reprendre les désordres des façades mais aussi de rénover les verrières et autres menuiseries extérieures.

Suite à la remise de l'avant-projet définitif (APD) en date du 17 novembre 2025, une délibération n° 2025-192 du 17 décembre 2025 a autorisé le Maire ou son représentant à lancer le marché de travaux de clos et couvert de l'Hôtel de Ville. Néanmoins, et suite à des découvertes fortuites, un ajustement des lots a été effectué et des prestations supplémentaires devenues nécessaires ont été ajoutées en phase Projet (PRO). Cela a induit un ajustement des montants estimés de certains lots.

La maîtrise d'œuvre, a remis en date du 30 juin 2026 ses études d'avant-projet définitif (APD) avec des compléments dans l'étude de projet (PRO) duquel il ressort un allotissement ainsi décomposé :

Désignation des Lots	Montant HT APD	Montant HT Complément PRO	Montant HT APD + PRO
Lot n° 1 Gros Œuvre – Curage -Désamiantage	275 000.00 €	83 000.00 €	358 000.00 €
Lot n° 2 Charpente Métallique – Métallerie	165 000.00 €	65 500.00 €	230 500.00 €
Lot n° 3 Charpente Bois	62 000.00 €		62 000.00 €
Lot n° 4 Etanchéité	49 000.00 €	6 000.00 €	55 000.00 €
Lot n° 5 Couverture Zinc et Ardoises	275 000.00 €	15 000.00 €	290 000.00 €
Lot n° 6 Ravalement et Réfection de la Façade	475 000.00 €	275 000.00 €	750 000.00 €
Lot n° 7 Verrière Aluminium	90 000.00 €		90 000.00 €
Lot n° 8 Menuiseries Extérieurs Bois	495 000.00 €		495 000.00 €
Lot n° 9 Menuiseries Intérieurs – Plâtrerie	155 000.00 €		155 000.00 €
Lot n° 10 Peinture – Revêtement Sols Souples	20 000.00 €		20 000.00 €
Lot n° 11 Plomberie Chauffage Ventilation	5 000.00 €		5 000.00 €
Lot n° 12 Electricité Courants Forts et Faibles	14 000.00 €		14 000.00 €
Total Général en €	2 080 000.00 €	444 500.00 €	2 524 500.00 €

Le total des lots s'élève ainsi à 2 524 500.00 € HT auxquels il convient d'ajouter les prestations supplémentaires éventuelles suivantes (anciennement appelées options) :

- Réfection escalier accès clocheton : 20 000 € HT
- Mise en lumière de la verrière : 28 000 € HT
- Remplacement du paratonnerre : 20 000 € HT

Le total, tous lots confondus avec les prestations supplémentaires éventuelles s'élève ainsi à 2 592 500.00 € HT.

Aux vues de ces montants estimatifs, la procédure sera adaptée en application des articles L.2123-1, R.2123-1, et R.2123-4 à 7 du Code de la commande publique.

Il est donc proposé d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à lancer le marché de travaux de clos et couvert de l'Hôtel de Ville suite aux prestations supplémentaires devenus nécessaires.

Le rapport entendu,

Vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal d'autoriser la Maire ou son représentant à lancer le marché de travaux de clos et couvert de l'Hôtel de Ville,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1, et R.2123-4 à 7 ;

Vu l'avis de la Commission Ressource Intercommunalité et Performance Publique du 7 septembre 2026,

Vu l'avis de la Commission Cadre de vie, Mobilités et Environnement du 9 septembre 2026 ;

Considérant les prestations supplémentaires devenues nécessaires à l'étude de maîtrise d'œuvre suite à des découvertes fortuites lors des investigations sur le bâtiment de l'hôtel de ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser la Maire ou son représentant à lancer le marché de travaux de clos et couvert suite à prestations supplémentaires devenus nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 er : Autorise Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité, à lancer la procédure de passation du marché de clos et couvert de l'Hôtel de Ville suite à prestations supplémentaires devenues nécessaires.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer le marché avec l'opérateur économique retenue à l'issue de la procédure de passation ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**MADAME LA MAIRE
VICE-PRÉSIDENTE DE LA CCCC
STÉPHANIE FRESNAIS**

Madame la Maire
Vice-présidente de la CCCC

Stéphanie FRESNAIS


LA SECRÉTAIRE DE SEANCE

Véronique LIMOUSIN

Pour Madame la Maire par
délégation l'Adjointe au Maire

Véronique LIMOUSIN


Madame La Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.